Image not found or type unknown

Congés et temps thérapeutique ?

Par **dominijas**, le **08/02/2014** à **15:21**

bonjour,

un employeur peut-il obliger un salarié qui reprend son travail en temps thérapeuthique de "prendre" immédiatement l'arriéré de ses congés annuels ?

MERCI
Cordialement
Dominijas

Par **P.M.**, le **08/02/2014** à **16:21**

Bonjour,
C'est normalement l'employeur qui fixe les dates des congés payés mais en vous contraignant de prendre des congés payés avant le temps partiel thérapeutique, il prend en quelque sorte une décision contradictoire avec l'accord qu'il a donné puisque normalement la CPAM considère que c'est une reprise à temps plein qui met fin au dit temps partiel thérapeutique avant même d'avoir commencé, il faudrait donc voir avec le médecin-conseil de la CPAM pour qu'il vous notifie son accord par écrit pour qu'il soit reporté après les congés payés...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés